

Madame, Monsieur,

Vous êtes en tout ou partie investi(e) dans le Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA MONETAIRE ISR », et, à ce titre, porteur de parts de ce Fonds.

Nous vous informons des modifications suivantes apportées à votre Fonds :

- **Stratégie d'investissement du Fonds :**

Afin de se conformer aux exigences du Label ISR dont bénéficie le FIVG, la Société de Gestion a décidé de réduire le pourcentage de détention d'Instruments de dette émis par des émetteurs publics.

L'Opération entraîne les évolutions suivantes :

Le pourcentage de détention d'Instruments de dette émis par des émetteurs publics passera de 100% à 70% de l'actif net.

- **Acteurs du Fonds :**

SIENNA GESTION a délégué à IZNES les tâches de la tenue de compte émission pour les parts nominatives à inscrire ou inscrites dans le Dispositif d'Enregistrement Électronique Partagé (DEEP) IZNES.

Ces modifications ne nécessitent aucune démarche de votre part et seront effectives à compter du 06/02/2023, date de mise à jour du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») et du prospectus de votre Fonds.

Cette mise à jour s'effectuera sans frais.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la documentation du Fonds et notamment du DICI, disponibles sur www.sienna-gestion.com

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.